



**OUVERTURE DES COMMERCE DE DETAIL et TRAVAIL DES SALARIES
DECEMBRE 2024**

Dates	Commerces de détail non alimentaires			Commerces de détail alimentaires	
Dimanches 22 et 29/12	Ouverture et travail des salariés possibles toute la journée, sur toute La Réunion ⇒ Arrêté préfectoral				
Dimanches 08 et 15/12	Saint-Denis	Cilaos – Salazie Le Tampon	Autres communes	Plaine des Palmistes Etang Salé Saint Gilles les Bains Saline les Bains Cilaos - Salazie	Autres communes
	Fermeture obligatoire Pas de travail des salariés	Ouverture possible jusqu'à 12 h Pas de travail des salariés (aucun arrêté recensé)*	Ouverture possible jusqu'à 12h Pour 2024*, travail des salariés jusqu'à 12 heures max : - Saint-Louis : 8 et 15/12 - Saint Pierre : 8 et 15/12 - Sainte Suzanne : 15/12 Pour les autres communes, pas de travail des salariés	Ouverture et travail des salariés possibles jusqu'à 13h	Ouverture et travail des salariés possibles jusqu'à 12h

*En l'état actuel du recensement des arrêtés municipaux